Lettre d'information de la DMD 22

OCTOBRE 2026

Le mois écoulé a été particulièrement dense pour la DMD, marqué notamment par le lancement des différents projets «Classe de défense» pour le cycle en cours. Le mois prochain, nous débuterons la campagne d'information destinée aux correspondants défense. Afin de faciliter leur participation, quatre dates et quatre lieux différents ont été retenus, offrant ainsi un maximum de souplesse. Cette année, nous serons accompagnés du CIRFA, et pour certaines réunions, de l'ONACVG, qui pourront exposer leurs missions. À plus long terme, une formation plus transversale sur les missions du correspondant de défense sera assurée par l'IHEDN. Ces sessions se dérouleront à un autre moment de l'année que les informations dispensées par la DMD22. Pour introduire ce sujet, l'article du mois est consacré aux missions de la Délégation Militaire Départementale. En FOCUS**,** découvrez une conférence organisée à Hénansal consacrée aux «Morts pour la France» de la commune. Je soutiens pleinement cette belle démarche, qui contribue à donner tout son sens au travail de mémoire et à sa transmission aux générations futures. J'espère qu'elle fera des émules dans d'autres communes. **LCL Antoine BOURDÉ**

Je profite de ces quelques lignes pour vous inviter à nous suivre sur les réseaux sociaux. Nous avons atteint les 600 abonnés que nous remercions.

https://www.facebook.com/profile.php?id=100089754619387

Le site Instagram de la DMD22 vous propose de suivre l'information de la DMD et des armées sous une autre forme et sur un autre support

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

@ DMD22

@ DMD___22

Actualités :

Evènements passés :

- Le 18 septembre : cérémonie en hommage aux aviateurs décédés dans l'accident du Wellington NA 926 en juin 1946 au lieu-dit Coë-Cantel à Pleudihen-sur-Rance.
- 25 septembre : hommage aux Harkis.
- 8 octobre : conférence « innovation dans la Marine nationale » à Langueux.

Evènements à venir :

- 16 octobre : journée des réservistes citoyens à la Flèche (49)
- 5 novembre : information correspondants de défense arrondissement de Dinan - 18h-20h00.
- 19 novembre : information correspondants de défense arrondissement de Guingamp - 18h-20h00.
- 3 décembre : information correspondants de défense arrondissement de Lannion - 18h-20h00.
- 9 décembre : information des réservistes citoyens de la DMD22.
- 15 décembre : information correspondants de défense arrondissement de Saint Brieuc - 18h-20h00.
- 17 décembre : journée de formation à l'éducation à la défense au profit des chefs d'établissement du 22.

FOCUS

18 novembre : conférence à Hénansal

« les 56 poilus du monument aux morts de Hénansal »



L’ONACVG des Côtes-d'Armor

L'Office National des Combattants et Victimes de Guerre est un établissement public du ministère des Armées. Notre antenne départementale accompagne au quotidien les ressortissants à travers trois engagements majeurs : la solidarité, la reconnaissance et la transmission de la mémoire.

La qualité de ressortissant s’applique aux titulaires de la carte du combattant ou du Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN) pour les conflits historiques et les Opérations Extérieures. Elle englobe également les invalides et blessés de guerre percevant une Pension Militaire d'Invalidité (PMI), les rapatriés et les anciens membres des forces supplétives (Harkis). Enfin, ce statut accompagne les victimes civiles de guerre, les victimes d'actes de terrorisme, ainsi que leurs ayants droit : Pupilles de la Nation, orphelins de guerre et conjoints survivants.

Vos interlocuteurs :

- **M. Guillaume LE MEUR (directeur)** : reconversion professionnelle, emplois réservés, cartes d’invalidité / stationnement, distinctions, actions mémorielles, conseil en protocole commémoratif et relations institutionnelles.
guillaume.lemeur@onacvg.fr | **02 57 61 00 81**

- **Mme Estelle STRULLU (adjointe)** : Solidarité, pensions militaires d’invalidité, accompagnement des blessés, victimes de terrorisme, pupilles de la Nation et de la République.
estelle.strullu@onacvg.fr | **02 57 61 00 82**

- **Mme Faty DIOUF (assistante administrative)** : Cartes et titres, appui local du Bleuet de France, diplômes de porte-drapeaux, allocation de reconnaissance du combattant et comptabilité.
ndeye.diouf@onacvg.fr | **02 96 68 01 44**

Modalités d’accueil sur le site de Trégueux
L'équipe vous reçoit au service (4, Rue Nicolas Copernic, 22950 TRÉGUEUX) du **lundi au vendredi**, de **10h00 à 12h00** et de **14h00 à 16h00**. Vous n'êtes pas disponible sur ces créneaux ? Contactez-nous par téléphone ou par mail : nous trouverons ensemble un autre moment dans la semaine pour vous accueillir.

Cybersécurité



Le Quishing :

Vous trouvez un QR code sur une borne de paiement, une affiche ou un courrier « urgent » de votre banque ou de l'administration. Vous le scannez sans réfléchir… et vous voilà sur un faux site, identique à l'original, qui vous demande vos identifiants ou vos coordonnées bancaires. C'est le quishing : un QR code piégé, parfois collé par-dessus le vrai ou glissé dans un e-mail pour contourner les filtres de sécurité. Un QR code est illisible à l'œil nu, impossible de savoir où il mène avant de le scanner.

Comment se protéger ? Quelques réflexes suffisent :

- Après le scan, vérifiez l'adresse du site affichée par votre téléphone avant de cliquer : une orthographe étrange ou un nom de domaine inhabituel doit vous alerter ;
- Méfiez-vous des QR codes collés sur des supports publics (parkings, bornes, affiches) : s'il semble avoir été ajouté après coup, ne le scannez pas ;
- Ne saisissez jamais d'identifiants ou de données bancaires après un scan non sollicité, et passez plutôt par le site officiel saisi directement dans le navigateur ;
- Signalez toute tentative suspecte à votre service informatique.

Un QR code reste pratique, mais il doit être scanné avec la même prudence qu'un lien reçu par e-mail.

Ecole des jeunes porte-drapeaux

Rappel du contenu de la formation :

UNE FORMATION POUR LES 13-18 ANS.

Identifié(e) par une association ou par une commune, le/la jeune candidat(e) doit être capable de porter un drapeau standard.

ASSOCIER LE MONDE COMBATTANT A LA FORMATION

Désignation d'un parrain ou d'une marraine par une association ou une commune

1/ CONTENU : ENTRE THEORIE ET PRATIQUE

Une formation en deux parties (théorie-pratique)

- La formation théorique : 3 heures

Si possible sur la commune la plus proche du jeune et du parrain ou de la marraine.

- La formation pratique : 1 heure

Si possible sur la commune la plus proche du jeune et du parrain ou de la marraine.

2/ SANCTION DE LA FORMATION

Une fois la formation validée :

- remise d'un certificat,

- remise d'une paire de gants blancs si possible lors d'une cérémonie.

3/ INSCRIPTIONS

Formulaire d'inscription à demander à la DMD22 à l'adresse : dmd22.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Rejoindre les rangs des forces armées

Comment ?

- À partir de 17 ans et demi et jusqu'à 30 ans ;
- Être de nationalité française et à jour de JDC ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;
- Être en bonne condition physique et apte médicalement.

Avec quels diplômes ?

- Sans diplôme => Soldat – Matelot – Aviateur ;
- À partir du Bac => Sous-officier – Officier Marinier ;
- À partir du Bac => Officier pilote ;
- À partir de Bac + 3 => Officier.

Quels domaines professionnels ?

- Restauration (cuisinier, maitre d'hôtel …) ;
- Maintenance (auto, aéronautique, électronique, …) ;
- Informatique, télécommunications et cyberdéfense ;
- Logistique (chauffeur, magasinier, carburant …) ;
- Aéronautique (pilote, météo, contrôleur aérien …) ;
- Renseignement (humain, image, cyber …) ;
- Administration (finances, RH, …) ;
- Combat (à pieds, sous blindage, en mer …) ;
- Sapeur-Pompier de Paris ;
- Marin-Pompier de Marseille ;
- Equipier de la Sécurité Civile.

Pour plus d'informations, venez nous rencontrer au CIRFA ou consultez nos sites internet.



POUR LE SAVOIR ➤ SENGAGER.FR

« Vous pouvez également poser vos questions à nos soldats dans la rubrique « ambassadeurs » de notre site »



LA MARINE RECRUTE.FR

Vous pouvez également poser vos questions à nos marins dans la rubrique « Echangez avec nos marins »,



DEVENIR-AVIATEUR

Découvre l'armée de l'Air et de l'Espace avec nos aviateurs sur myjobglasses

Où et quand nous rencontrer ?

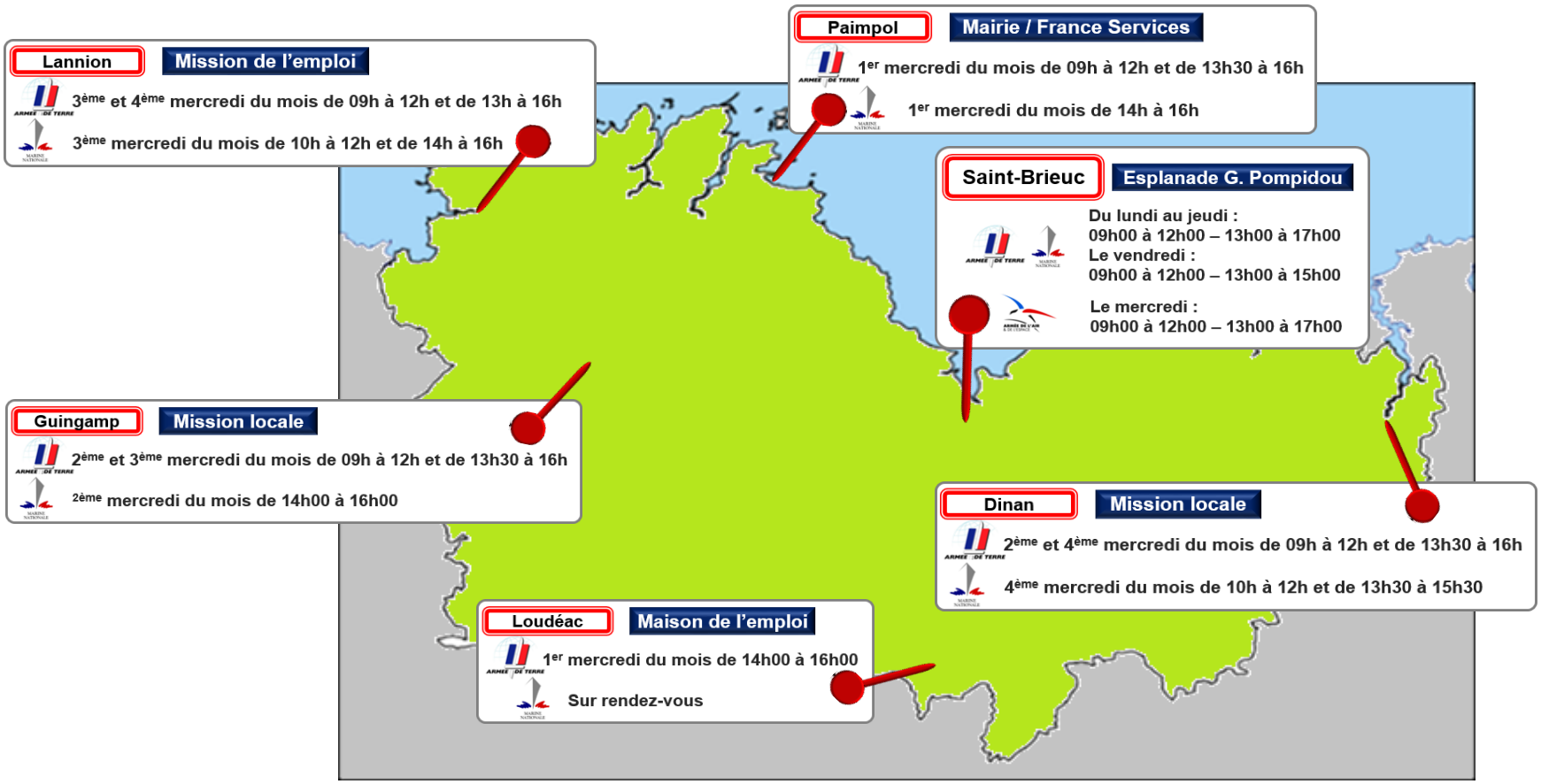

Nos prochains évènements :

- ✓ **3 octobre 2026** de 09h à 12h30 : **MUR-DE-BRETAGNE** – Forum Emploi Formation – Complexe sportif – rue du Lac à GUERLEDAN ;
- ✓ **3 octobre 2026** de 09h à 13h : **DINAN** – Rencontres de l'Emploi et de la Formation – Salle du Clos Gastel – 20, rue du Guinefort ;
- ✓ **14 novembre 2026** de 09h à 13h : **SAINT-BRIEUC** – Rendez-vous des Métiers et de l'Emploi – Hall 3 du parc des Expos ;
- ✓ **Du 10 au 12 décembre 2026** : **SAINT-BRIEUC** – Salon de l'enseignement supérieur SUPARMOR – Hall 3 du parc des Expos.

La Délégation militaire départementale des Côtes-d'Armor : les armées au cœur du territoire

Représenter, conseiller, relier : trois missions au service de la défense et de la résilience du territoire Costarmoricain



Le cérémonial militaire constitue l'une des expressions les plus visibles de la présence des armées dans le département.

À Saint-Brieuc, la délégation militaire départementale des Côtes-d'Armor (DMD22) constitue le point d'entrée des armées dans le département. Structure interarmées de proximité, elle occupe une place particulière à l'interface entre les forces armées, les services de l'État, les collectivités territoriales et la société civile. Son action s'articule autour de trois grandes missions : représenter l'autorité militaire dans le département, conseiller le préfet et transmettre l'esprit de défense.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre de l'Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD). Celle-ci organise, sur le territoire national, la chaîne de coordination entre les autorités civiles et militaires lorsque les armées sont amenées à contribuer à la défense du territoire, à la sécurité intérieure ou à la réponse à une crise. Les Côtes d'Armor appartiennent à la zone de défense et de sécurité Ouest, dont l'autorité militaire est implantée à Rennes. À l'échelon départemental, le délégué militaire départemental est donc à la fois le représentant local de cette chaîne militaire et l'interlocuteur privilégié du préfet pour les questions relevant des armées.

Représenter les armées dans les Côtes d'Armor

Le délégué militaire départemental est l'autorité militaire de référence dans le département. Il représente localement l'officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest et constitue un point de contact privilégié pour les unités et organismes militaires intervenant dans les Côtes d'Armor.

Cette mission revêt une dimension très concrète. Le département accueille régulièrement des militaires appartenant à différentes armées ou services, que ce soit dans le cadre d'activités opérationnelles, d'exercices, de cérémonies ou de missions ponctuelles. La délégation militaire départementale assure alors l'interface locale et facilite les relations avec les autorités civiles. Elle entretient ainsi des liens réguliers avec la préfecture, les sous-préfectures, les collectivités territoriales, les forces de sécurité intérieure, les services de secours et les différents acteurs du territoire.

Cette fonction de représentation trouve également une expression particulièrement visible dans le cérémonial militaire. Commémorations nationales, prises d'armes, cérémonies patriotiques ou hommages nécessitent le respect de règles précises. La délégation militaire départementale contribue à leur préparation en liaison avec la préfecture, l'Office national des combattants et des victimes de guerre, les collectivités, les associations patriotiques et les unités militaires éventuellement présentes.

Dans un département marqué par une forte tradition maritime et militaire et par un tissu dense d'associations patriotiques et mémorielles, cette mission contribue à assurer la continuité de la présence militaire, y compris lorsqu'aucune grande unité n'est implantée localement.

Conseiller militaire du préfet et préparer la réponse aux crises

La deuxième grande mission du délégué militaire départemental est directement liée à la défense et à la sécurité du territoire. Il est le conseiller militaire du préfet des Côtes-d'Armor pour l'exercice de ses responsabilités de défense.

En temps normal, cette fonction repose avant tout sur l'anticipation. La délégation participe aux travaux de planification conduits par les services de l'État et entretient une connaissance des capacités que les armées pourraient être amenées à mobiliser. Elle doit également être capable d'expliquer aux autorités civiles ce que les forces armées peuvent apporter, mais aussi ce qu'elles ne sont pas en mesure de réaliser.

Les armées n'ont pas vocation à se substituer aux moyens civils ou aux forces de sécurité intérieure. Elles peuvent en revanche être engagées en complément, lorsque l'ampleur ou la nature d'un événement le nécessite. Une catastrophe naturelle, une crise majeure ou une situation affectant fortement le fonctionnement du territoire peut ainsi conduire l'autorité civile à solliciter des capacités militaires spécifiques.

L'action du délégué militaire départemental consiste alors à traduire un besoin civil en besoin militaire, à identifier les capacités susceptibles d'y répondre et à assurer la liaison avec la chaîne de commandement de l'OTIAD. Cette fonction prend toute son importance lors de l'activation du Centre opérationnel départemental (COD) par le préfet. En cas de crise, la délégation militaire départementale peut armer la cellule militaire du COD et apporter l'expertise militaire nécessaire à la prise de décision.



Les projets éducatifs donnent aux élèves et aux enseignants des outils concrets pour faire vivre le lien armées-Nation

Le délégué militaire départemental ne dispose donc pas en permanence de moyens militaires placés directement sous ses ordres pour répondre à tous les événements. Son rôle consiste surtout à connaître l'organisation militaire, à comprendre le besoin exprimé par l'autorité civile et à faciliter l'engagement des moyens appropriés lorsque leur concours est décidé.

Cette fonction d'interface nécessite également une connaissance approfondie du département : ses infrastructures, ses principaux axes de communication, ses installations sensibles, ses contraintes géographiques ou encore les acteurs susceptibles d'être mobilisés en cas d'événement majeur. Elle explique la présence régulière de la délégation militaire départementale aux côtés des services de l'État lors de réunions de coordination, d'exercices et de travaux de préparation à la crise.

Faire vivre le lien entre les armées et la Nation

La troisième mission de la délégation militaire départementale est probablement celle qui conduit à la plus grande diversité d'actions : entretenir et développer le lien entre les armées et la société civile. Cette mission s'adresse à des publics très différents : élus, correspondants défense des communes, associations patriotiques, réservistes, acteurs économiques et administratifs, monde éducatif et, plus largement, jeunesse.

Les correspondants défense, désignés au sein des conseils municipaux, constituent un relais essentiel dans les communes. La délégation militaire départementale peut les informer, les conseiller et les orienter lorsqu'ils souhaitent développer une action en lien avec la défense, la citoyenneté ou la mémoire. Le monde combattant constitue un autre partenaire naturel : associations d'anciens combattants, porte-drapeaux et organismes mémoriels participent à la transmission de la mémoire collective.



Jeunesse et citoyenneté : des actions qui rapprochent les jeunes de la défense et de la mémoire.

Mais le lien avec la jeunesse et l'Éducation nationale occupe aujourd'hui une place importante. Dans les Côtes-d'Armor, la délégation militaire départementale participe au Trinôme académique, qui associe l'Éducation nationale, le ministère des Armées et l'Institut des hautes études de la défense nationale. L'objectif est de contribuer au développement de l'esprit de défense, de la citoyenneté et de la connaissance des enjeux de sécurité nationale.

Cette action ne consiste pas uniquement à présenter les métiers militaires. Elle vise plus largement à permettre aux jeunes de comprendre le rôle des armées, l'engagement au service de la Nation et la signification des grandes commémorations. La journée organisée avec l'INSPé le 1er octobre 2026 en fournit une illustration concrète : la délégation militaire départementale est intervenue auprès de futurs enseignants afin de présenter différentes manières d'aborder la défense, la mémoire et la citoyenneté avec des élèves.

Participation aux cérémonies, lecture de lettres de combattants, chants, dessins, rencontre avec des militaires ou des témoins, travail sur l'histoire d'un résistant ou d'un combattant local : les possibilités sont nombreuses. L'objectif est de donner aux enseignants des outils leur permettant d'ancrer ces sujets dans une réalité locale et de rendre les élèves acteurs des projets. Une cérémonie du 11 Novembre peut ainsi devenir l'aboutissement d'un véritable travail pédagogique : comprendre l'événement historique, préparer un texte, rencontrer des acteurs de la mémoire puis participer au temps de commémoration.

Sur le plan économique le délégué militaire départemental fait le lien avec les entreprises signataires du manifeste Promilès qui est un partenariat entre le monde économique et les armées. Ce point fera l'objet d'un article dans une prochaine lettre d'information.

Une action inscrite dans le territoire Costarmoricain



La délégation militaire départementale agit en réseau avec les élus, les associations, le monde combattant et les acteurs éducatifs du département.

La diversité des activités conduites ou accompagnées par la délégation militaire départementale montre que son rôle dépasse largement l'image d'une simple représentation administrative du ministère des Armées. Préparation de cérémonies, participation aux réunions des services de l'État, échanges avec les élus, accompagnement du monde combattant, interventions auprès de la jeunesse ou développement de partenariats : les actions se succèdent tout au long de l'année.

Ces actions, parfois discrètes, ont toutes un point commun : mettre en relation les armées avec les acteurs du département. La délégation militaire départementale possède ainsi une position singulière. Militaire par son rattachement et ses missions, elle travaille quotidiennement au contact du monde civil. Elle permet aux autorités préfectorales d'accéder à l'expertise des armées, tout en permettant à l'institution militaire de mieux connaître et comprendre le territoire dans lequel elle intervient.

Dans un contexte où les questions de défense, de résilience et de préparation aux crises ont retrouvé une importance particulière, cette capacité à faire dialoguer les différents acteurs constitue un véritable atout. Ainsi, qu'il s'agisse d'anticiper une crise, de conseiller le préfet, de représenter les armées, de transmettre la mémoire ou de sensibiliser les jeunes générations, la délégation militaire départementale des Côtes-d'Armor joue quotidiennement son rôle de trait d'union entre les armées, l'État et les Costarmoricains. Une présence discrète, mais essentielle, au service de la défense et de la résilience du territoire.